



Newsletter

Rechercher un ε



En ce moment >

[500 ans du Havre : qui paye ?](#)

Insultes, dérapages... À Rouen, ces faux comptes Twitter de lycées qui gênent l'Éducation nationale

Plusieurs comptes reprenant l'identité des lycées de l'agglomération de Rouen fleurissent sur Twitter. Des dérapages racistes ont souvent lieu. Les auteurs risquent gros.

Mise à jour : 10/03/2017 à 07:54 par Raphaël Tual

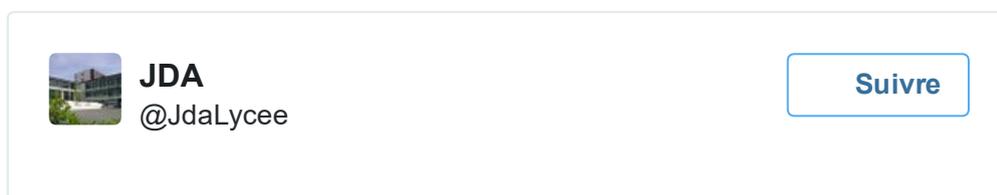


Pour usurpation d'identité en ligne, les administrateurs encourent jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende. (Illustration ©RT/Normandie-actu)

Plusieurs proviseurs de l'agglomération de **Rouen (Seine-Maritime)** ont signalé la présence de faux comptes Twitter, reprenant l'identité de leurs établissements scolaires. L'Éducation nationale et la direction diocésaine, pour les établissements privés sous contrat, se retrouvent confrontés à un problème nouveau.

Une compétition entre établissements

Le journal *Paris-Normandie* a révélé, début mars 2017, qu'une dizaine de comptes tournaient en dérision le quotidien d'élèves et relayaient des informations internes. Le plus souvent, les administrateurs (selon toute vraisemblance, des élèves), utilisent ce réseau social pour entretenir une forme de compétition entre établissements. Si parfois les propos sont courtois, voire drôles, les dérapages sont fréquents.



Mes STMG, j'essaie d'écouter un cours, alors arrêter de crier sous le préo devant le lycée.

Merci bien,
Votre bâtiment d'études favoris.

15:40 - 2 Mars 2017

5 9

“ @LyceeSembatOff mentionne pas si ton lycée il a le blaze d'un zoukeur des iles — Corneille zoo (@LyceeCorneille) [1 mars 2017](#) ”

“ Wsh bb @LyceeCorneille pic.twitter.com/GhvaUiqA2y — JE SUIS QLR (@LyceeSembatOff) [2 mars 2017](#) ”

Des comptes « pour s'amuser »

Le rectorat de Rouen n'y voit rien à redire si le compte affiche clairement son caractère humoristique. C'est le cas par exemple de @LyceeSembaoff. Contacté par *Normandie-actu*, l'un des élèves qui gère ce compte affirme l'avoir créé « pour s'amuser. Notre but n'était pas d'avoir des propos sexistes ou racistes ».

En effet, ce qui ne fait plus rire le « Mammouth » , c'est « lorsqu'il y a usurpation d'identité et/ou propos à caractère raciste », précise le rectorat de l'académie de Rouen. Bien souvent, les insultes et injures polluent ces comptes.

Jusqu'à un an de prison

En droit pénal, les auteurs d'injures ou insultes risquent jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, avec circonstances aggravantes. Pour usurpation d'identité en ligne, les administrateurs encourent jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Sur Internet, les règles de droit commun s'appliquent, mais « d'autres outils juridiques permettent d'adapter ces lois à Internet », précise M^e Marion Catier, avocate spécialisée en contentieux numériques du cabinet Alain Bensoussan. Et de poursuivre :

“ La loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique permet de demander à Facebook et Twitter d'obtenir l'adresse IP de connexion et ensuite d'exiger du fournisseur les coordonnées de l'utilisateur du compte. ”

Sous couvert de l'anonymat, les internautes se sentent protégés, mais ce n'est pas le cas. M^e Catier affirme utiliser régulièrement cette procédure « très efficace ».

Le rectorat affirme que « tous les comptes Twitter ainsi signalés font l'objet d'une analyse juridique pour savoir s'ils sont conformes à la loi, entraînant, lorsque cela est nécessaire, un dépôt de plainte auprès des services de police par les établissements ou les personnes directement visées ».

Raphaël Tual Journaliste pour Normandie-actu - [» Nous contacter](#)
